

LE GROUPEMENT RATP DEV / LES YACHTS DE LYON PRESENTI PAR SYTRAL MOBILITES POUR LA GESTION DU FUTUR SERVICE DE NAVETTES FLUVIALES

Au-delà des nombreux projets structurants inscrits au plan de mandat 2021-2026, SYTRAL Mobilités s'attache à développer de nouvelles solutions de mobilité afin d'accélérer le développement du réseau de transport public et favoriser la multimodalité.

Les études réalisées en 2022, tenant compte des projets urbains et de transports collectifs, ont ainsi mis en exergue l'intérêt de réaliser une première liaison sur la Saône au regard notamment des prévisions de fréquentation, estimées à 560 000 voyages/an. **« L'objectif est d'offrir aux habitants une nouvelle solution de mobilité attrayante et respectueuse de l'environnement, totalement intégrée au réseau TCL alliant qualité de service et plaisir de naviguer »**, annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Cette future ligne de 6km permettra de relier en 15 à 20' les quartiers de l'Industrie à Vaise dans le 9^{ème} arrondissement et le quai saint Antoine et de poursuivre le trajet jusqu'au quartier de Confluence.

4 haltes-stations sont envisagées :

- Un terminus dans le 9^{ème} arrondissement, quartier de Vaise, secteur de l'Industrie / Quai du commerce, sur une halte existante réaménagée ;
- Une halte à créer dans le 1^{er} arrondissement, en bas des pentes de la Croix-Rousse quai Saint Vincent, à proximité du quartier Saint Paul dans le 5^{ème} arrondissement ;
- Une halte en cours d'aménagement quai Saint Antoine, dans le cadre du projet « Terrasses de la Presqu'île » portée par la Métropole de Lyon, au sud du pont du Maréchal Juin entre la rue Grenette et la passerelle du palais de justice ;
- Une halte sur la Saône à proximité de la darse de la Confluence.

Le service proposera une amplitude horaire de 7h à 21h et une fréquence d'environ 15' en heures de pointe entre les haltes-stations « Vaise-Industrie » et « Terrasses de la Presqu'île ». **« Nous**

visons une mise en service progressive à partir de juin 2025 avec l'objectif d'atteindre une fréquence de 15' en heures de pointe à horizon avril 2026 », précise Bruno Bernard.

Après avoir étudié les différents modes possibles de dévolution, SYTRAL Mobilités a souhaité confier à un opérateur privé via un contrat de délégation de service public, la charge de l'exploitation du service comprenant notamment la fourniture des bateaux, leur exploitation et leur maintenance.

Les élus du conseil d'administration approuvaient ainsi en février 2023 l'engagement de l'opération et son programme prévisionnel ainsi que le lancement de la consultation pour le contrat de délégation de service public.

« À la suite de l'analyse des offres finales, le candidat pressenti pour assurer l'exploitation de ce nouveau service est le groupement RATP DEV / LES YACHTS DE LYON qui a proposé l'offre répondant le mieux aux critères de choix inscrits dans le règlement de la consultation. Ce choix et le projet de contrat correspondant seront soumis à l'approbation des élus du Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités le 28 mars prochain », annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Cartographie du projet de la 1^{ère} navette fluviale

